

Compagnie :

Unité :

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 03323 - PV 00744/98

01

1

ANALYSE ET REFERENCES :

O B J E T : OBSERVATION D UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE

Personne Concernée : D

Nous soussigné : gendarme G , en résidence à ,  
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :  
sous le contrôle de l'adjudant H , adjoint au commandant de la brigade,  
en résidence à ,  
Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

D , 43 ans,

né le  
demeurant

fils de  
marié, , nationalité française,

qui déclare le dix neuf août mil neuf cent quatre vingt dix huit à seize heures et trois minutes:"-----

Je viens vous trouver afin de vous faire part de mon observation concernant un phénomène aérospatial non identifié.

Je suis , le lundi 10 Août 1998 à 23 heures 57 ou 23 heures 58, alors que je venais de passer la commune de et que je me dirigeais vers , au point kilométrique , j'ai pu observer par le carreau, un phénomène inhabituel.

Face à moi, sur ma gauche , à une hauteur indéterminée, j'aperçois trois lumières positionnées en triangle. L'une est blanche et de forte intensité et deux rouges moins brillantes. La lumière blanche est au sommet du triangle ainsi formé. La progression de ce phénomène est linéaire, sans a-coups et à une vitesse que je n'arrive pas à évaluer ( le que je conduis roule à cet endroit à cent kilomètres à l'heure ) bien que constante.

Nous nous croisons à la perpendiculaire , je me penche alors pour mieux voir ce qui va passer au-dessus de moi. J'observe alors ce halo lumineux blanc d'un diamètre de 40 ou 50 centimètres, la lumière qu'il dégage n'est pas éblouissante et ne crée aucun faisceau. Cette lumière blanche surplombe et précède les deux autres lumières d'un rouge terre sans forme précise. Ces lumières ont continuées sur leur lancée, dans un axe que j'estime venant de et se dirigeant vers . La vue sur ma droite est fugace car les arbres cachent rapidement la vue en hauteur; je ne vois alors plus que deux feux rouges que je peux apercevoir en tournant la tête en arrière vers la droite.

Pendant tout ce temps, je n'ai perçu aucun bruit périphérique en  
La personne entendue L'enquêteur

- 1 M. le préfet
- à .....
- 1 M. le Général commandant la Région aérienne
- 2 D.G.G.N. Bureau défense opération
- Section renseignement

Date de clôture  
19/08/1998

Transmis le :

par  
L'adjudant

Signature

OPJ  
Signature et cachet  
GENDARMERIE NATIONALE

provenance de ces lumières. Les conditions d'observation étaient bonnes car le ciel était dégagé de tout nuage.

Aucun phénomène électrique ou magnétique n'est venu perturber le bon fonctionnement des appareils de bord de ma [redacted] durant ce laps de temps.

Je tiens à préciser que je ne m'adonne pas à la boisson, je ne fume pas et que ce soir-là j'étais parfaitement reposé pour avoir passé l'après-midi dans ma chambre climatisée où j'ai dormi de 09 heures à 14 heures 30. Je ne suis pas particulièrement réceptif aux phénomènes inexplicables, je crois avoir assez d'expérience pour reconnaître un phénomène inhabituel. Il s'agit de la première rencontre de ce type que j'ai vécu.

A [redacted], le dix neuf août mil neuf cent quatre vingt dix huit, à dix sept heures-----  
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."  
La personne entendue L'enquêteur